

Décret

Générale

colonial

Décret n° 11-403-1930 Approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1930.

n° 11-403-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 mai 1930

Numéro JO
n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro
30 juin 1930

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé le budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1930, arrêté en recettes et en dépenses, à la somme de 18.036.700 francs.

Art 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Gaston DOUMERGUE. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, François PIÉTRI.**